

**Election du directeur de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de
gestion**

Recevabilité des candidatures

Scrutin du 22 janvier 2026

- Vu** le code de l'éducation et notamment son article L713-3 ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-25-171 portant sur l'organisation de l'élection du directeur de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion ;
- Vu** les statuts l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 23 novembre 2017 ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Le Mans, le 19 janvier 2026

Arrêté n°SAGJ-26-014p portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre de l'élection du directeur de l'UFR DSEG (Scrutin du 22/01/2026)

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

PRESENTE

ARTICLE 1 – Candidature recevable

L'arrêté SAGJ-25-171 du 18 décembre 2025 portant sur l'organisation de l'élection du directeur de l'UFR de droit, des sciences économiques et de gestion (ci-après désignée « UFR DSEG ») avait fixé la date limite de dépôt des candidatures au jeudi 15 janvier 2026, 14 h.

Est dans ce cadre déclarée recevable pour ce scrutin la candidature suivante :

- Didier CHOLET

ARTICLE 2 - Exécution

La directrice administrative de l'UFR DSEG est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'Université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement », « Élections des composantes », ainsi que sur le site de l'UFR DSEG et envoyé par message électronique à l'ensemble des membres du conseil d'UFR ainsi qu'aux personnels et usagers de l'UFR DSEG et affiché sur le panneau d'affichage dédié aux élections situé au rdc du bâtiment Thémis proche de l'angle 1 jaune sur le site du Mans et à la scolarité de l'antenne de droit du site de Laval.



Delphine LETORT